carême, etc. L'Église romaine est donc apostolique dans tous les sens, et cette prérogative ne convient, ni à la société des protestans, ni à aucune autre.

Les protestans, ni les autres hérétiques n'ont point les apôtres pour fondateurs, mais les hérésiarques dont ils suivent les erreurs. Ils n'ont point non plus, ni la succession, ni la mission, ni l'autorité apostolique. Ils n'ont point la succession apostolique, car leurs pasteurs n'ont pas été ordonnés par d'autres pasteurs, lesquels, en remontant de siècle en siècle, puissent faire voir que leur ordination vient des apôtres, comme les calvinistes le reconnaissent eux-mêmes dans leur confession de foi (*art.* 31) où ils déclarent que l'état de l'Église ayant été interrompu, il a été nécessaire que Dieu suscitât extraordinairement des pasteurs pour la relever ; et quand il se trouverait quelques évêques dans l'Église anglicane qui auraient cette succession, ils n'auraient, ni la mission ordinaire, puisque l'Église les excommunie, loin de les envoyer travailler au saint ministère, ni la mission extraordinaire et immédiate de Dieu, puisqu'une telle mission ne peut se prouver que par la voie des miracles, et que les sectaires n'en peuvent produire aucun ; ni l'autorité, puisque l'Église les prive de toute juridiction, et de tout exercice de leurs Ordres qu'ils ne peuvent transmettre à d'autres sans sacrilége.

§ VII.

Des Propriétés de l'Eglise.

Nous entendons, par les propriétés de l'Église, sa visibilité et sa perpétuité, ou son indéfectibilité.

Visibilité de l'Eglise.

Les luthériens et les calvinistes ont varié touchant la visibilité de l'Église. (Bossuet, *Variat.*, lib. 15.) Après lui avoir assuré d'abord une visibilité fixe et permanente, ils ont dit ensuite qu'elle pouvait être quelquefois invisible et presque éteinte. Les catholiques prétendent non-seulement que l'Église doit être visible, mais encore qu'elle doit jeter un si grand éclat, qu'elle puisse être connue de tout le monde. Isaïe et Daniel (cap. 2, v. 2, cap. 2, v. 35), en parlent comme d'une montagne immense qui doit remplir la terre, et à laquelle tous les peuples doivent accourir.

Jésus-Christ la compare à une ville bâtie sur une montagne qu'on ne peut cacher. (*Matt.*, c. 5, v. 14.)

Origène assure que l'Église brille depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. *Ecclesia plena est fulgore ab oriente usque ad occidentem.* (Hom., 30, *in Matt.*) Saint Cyprien parle de même dans son traité de l'unité de l'Église ; et saint Augustin ne cesse de répéter la même chose dans ses écrits contre les Donatistes qui prétendaient que l'E-

glise n'était connue qu'en Afrique. (Aug., tr. 1, *in ep. Joan.*, n. 13, lib. 2, *contr. Litt. Petil.*, c. 104.) En effet, si l'Eglise est invisible, comment sera-t-elle la colonne et la base de la vérité? De quelle sorte pourra-t-on la connaître et entrer dans son sein, hors lequel il n'y a point de salut?

OBJECTION.

Il serait inutile d'objecter que l'Ecriture parle souvent de l'Eglise comme d'une chose mystique et spirituelle; comme d'un objet de foi, et par conséquent invisible. (*Joan.*, 4, 23. *Hebr.* 12, 18 et 22. 1. *Petr.*, 2, 5.)

RÉPONSE.

Il y a dans l'Eglise deux parties, l'intérieure et l'extérieure. L'intérieure qui consiste dans la grace, la foi, l'espérance, la charité, et les autres dons de l'Esprit-Saint, est spirituelle et invisible en elle-même, et ne se connaît que par ses effets, semblable à l'ame humaine qui, spirituelle et invisible de sa nature, ne se produit que par ses opérations. La partie extérieure de l'Eglise qui consiste dans la société des fidèles unis ensemble par la profession de la même foi, la participation des mêmes sacremens, l'obéissance aux mêmes pasteurs, cette partie de l'Eglise est visible, elle est frappante, et jamais les ténèbres de l'erreur n'ont pu l'obscurcir, ni l'éteindre. Cet éclat n'empêche cependant pas que l'Eglise ne soit un objet de foi à quelques égards. Si l'extérieur frappe les yeux, l'intérieur exerce la foi. On voit les catholiques répandus dans tout le monde, et l'on croit que cette société de fidèles est la véritable Eglise, de même qu'en voyant le rit extérieur du baptême, on croit que c'est un vrai sacrement. La véritable Eglise est donc nécessairement visible; elle a même un éclat supérieur, constant, général, qui la distingue dans tous les temps et dans tous les lieux, de toutes les autres sociétés; et ce glorieux privilége n'appartient qu'à l'Eglise romaine exclusivement à toute autre. On l'a toujours aisément reconnue partout et entre toutes les autres, surtout par l'éminence de son chef le pontife romain, par le nombre et la majesté de ses conciles, par son autorité souveraine à proscrire toutes les erreurs. Il n'en est pas ainsi des autres sociétés. Où étaient-elles avant la naissance de leurs auteurs? Où était la secte des protestans avant Luther et Calvin; dans les Pétrobusiens, les Vaudois, les Albigeois, et les autres hérétiques qui les ont précédés? Mais outre que les protestans diffèrent de ces hérétiques en un grand nombre de points, c'est que ces hérétiques eux-mêmes ont été condamnés cent fois, et n'ont jamais eu ce degré éminent de clarté qui est propre à la vraie Eglise. Les protestans se retrancheront-ils avec le ministre Claude, aux fidèles qui vivaient cachés dans le sein

de la communion romaine? Mais s'ils étaient cachés, on ne les voyait donc pas; ils ne brillaient pas de cet éclat vif, supérieur, universel qu'il n'est possible à personne de se dissimuler et qui frappe les plus aveugles? D'ailleurs, ces fidèles occultes, prédécesseurs des protestans, auraient été autant d'hypocrites, d'impies, d'idolâtres, en observant à l'extérieur une multitude de pratiques qu'ils auraient intérieurement regardées comme des usages superstitieux, impies, idolâtres. L'Eglise romaine a donc elle seule ce degré de splendeur éminent, continu, général et singulier, caractéristique de l'unique Eglise de Jésus-Christ.

Perpétuité, ou indéfectibilité de l'Église.

L'indéfectibilité de l'Eglise a deux objets, sa durée par rapport au temps, et sa constance dans la foi par rapport aux dogmes. Nous parlerons de cette dernière espèce d'infaillibilité en traitant de l'autorité de l'Eglise, et nous dirons ici, par rapport à sa durée, que la véritable Eglise est tellement indéfectible, qu'elle ne peut manquer, qu'elle n'a jamais manqué, et qu'elle ne manquera jamais.

Cette importante prérogative est fondée principalement sur les promesses de Jésus-Christ. « Tu es Pierre, dit-il au prince » des apôtres, et sur cette pierre » je bâtirai mon Eglise, et les » portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. (*Matt.*, » 16, 18.)

« Toute puissance, dit encore » Jésus-Christ, m'a été donnée » dans le ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom » du Père et du Fils et du Saint-» Esprit. Et voilà que je suis » avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » (*Matt.*, 28, 19, 20.)

Ces promesses sont claires et décisives; elles forment une preuve démonstrative et toujours subsistante de la perpétuité de l'Eglise dans tous les temps. On y voit premièrement que les portes de l'enfer, c'est-à-dire les *puissances infernales, les démons et leurs suppôts*, ne pourront jamais renverser l'Eglise avec tous leurs efforts et toutes leurs machinations profondes. On y voit en second lieu que Jésus-Christ sera avec l'Eglise enseignante pour la soutenir et la protéger jusqu'à la consommation des siècles, et qu'il y sera tous les jours, sans aucune interruption; en sorte qu'il n'y aura point de jour, point de moment où il ne soit vrait de dire qu'il est avec elle jusqu'à la fin du monde.

OBJECTIONS.

Qu'on ne dise donc point que l'Église a manqué autrefois du temps d'Adam, de Noé, de Moïse, des Juges, etc. Qu'on n'allègue point non plus ces paroles de Jésus-Christ, au ch. 18, v. 8 de saint Luc. « Pensez-vous que

» lorsque le Fils de l'homme » viendra, il trouve encore de » la foi sur la terre? » ni ces autres de saint Paul dans sa seconde épître au Thessaloniciens, ch. 2, v. 38 : «Que personne ne vous séduise, car il ne viendra point » (Jésus-Christ à la fin du monde) » que la révolte et l'apostasie ne » soient arrivées auparavant, et » qu'on n'ait vu paraître cet » homme de péché qui doit périr misérablement. »

RÉPONSES.

Les exemples vrais, ou faux, de la défection de l'Église de l'ancien Testament, ne nous regardent point, parce que nous ne parlons ici que de l'Eglise chrétienne, à qui le Sauveur a promis l'infaillibité; et pour les paroles de Jésus-Christ et de saint Paul, elles n'annoncent aucunement une défection générale de l'Église à la fin du monde, mais un grand refroidissement de foi, et plusieurs apostasies particulières qui auront enlevé à l'Église une grande partie de son domaine; ce qui serait vérifié à la lettre dès maintenant, si Jésus-Christ venait pour juger le monde, sans diminution de l'état présent de l'Église, puisque nous voyons la foi presque généralement refroidie parmi les catholiques mêmes, et totalement éteinte dans plusieurs contrées de l'univers.

§ VIII.

De l'autorité de l'Eglise.

Il se présente ici plusieurs questions importantes à discuter sur l'autorité de l'Église. Il s'agit de savoir, 1° s'il y a dans l'Église un juge souverain pour décider les difficultés qui s'élèvent touchant la foi, ou les mœurs, et quel est ce juge; 2° comment l'Église exerce ce pouvoir décisif; 3° si elle peut errer en décidant; 4° si le plus grand nombre d'évêques unis au pape peuvent errer, et s'ils ont erré en effet; 5° quelle unanimité de suffrages est nécessaire dans les évêques pour former un jugement irréformable; 6° quelle espèce de gouverment Jésus-Christ a établi dans son Église.

Du juge souverain des difficultés qui naissent touchant la religion dans l'Eglise.

Il y a dans l'Église un juge souverain des difficultés qui regardent la religion, et ce juge suprême n'est autre que l'Église elle-même, c'est-à-dire le pape joint aux évêques assemblés, ou dispersés.

1°. Il y a dans l'Église un juge suprême et infaillible pour terminer les difficultés qui regardent la religion. Sans cela, il n'y aurait rien de fixe en matière de foi; chacun pourrait abonder dans son sens et se faire une religion à son gré; les disputes seraient interminables et éternelles; on ne verrait partout qu'un chaos affreux; et au lieu d'une république sage, policée, propre à nous instruire, à fixer nos doutes et à nous garder sûrement dans les routes de la vérité, Jésus-Christ n'aurait enfanté